

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Projet de règlement
Titre :	Adapter les horaires des commerces à la société actuelle
Initiant-e(-s) :	Stéphane Wyssa

La ville doit s'adapter à la société et ses nouveaux modes de vie. Les horaires des magasins aussi.

En Suisse, un peu plus de la moitié des cantons (16 sur 26) disposent d'une législation sur les horaires d'ouverture des magasins. Seuls les cantons de Vaud et des Grisons laissent aux communes le soin de légiférer sur cette question. Les 8 cantons restants n'ont jamais eu ou ont aboli tout règlement en la matière, tant au niveau cantonal que communal.

Canton	Horaires en semaine
Appenzell Rhodes-Extérieures	Aucun règlement
Appenzell Rhodes-Intérieures	Aucun règlement
Argovie	Aucun règlement
Berne	6-20h/ Un jour par semaine jusqu'à 22h
Bâle-Campagne	Aucun règlement
Bâle-Ville	6-20h
Fribourg	6-19h
Genève	0-19h/ Jeudi et vendredi jusqu'à 19h30
Glaris	Aucun règlement
Grisons	Règlements communaux
Jura	6-18h30
Lucerne	0-18h30/ Certaines communes autorisent un jour par semaine jusqu'à 21h
Neuchâtel	6-19h
Nidwald	Aucun règlement
Obwald	Aucun règlement
Saint-Gall	6-19h/ Certaines communes autorisent un jour par semaine jusqu'à 21h
Soleure	5-18h30
Schaffhouse	5-22h
Schwytz	Aucun règlement
Tessin	0-19h
Thurgovie	6-22h
Uri	0-18h30/ Un jour par semaine jusqu'à 21h
Valais	0-18h30/ Certaines communes autorisent un jour par semaine jusqu'à 21h
Vaud	Règlements communaux
Zoug	6-19h/ Certaines communes autorisent un jour par semaine jusqu'à 21h
Zurich	0-24h

Conseil communal de Lausanne

Les communes des alentours de Lausanne ont déjà presque toutes adapté leurs horaires, comme par exemple Pully, Epalinges et Crissier, et ferment tous les jours à 20h. Ce qui attire évidemment beaucoup de lausannois frontaliers, et prétérite nos commerçants et les emplois de notre ville. Nous constatons que les dépanneurs et autres pronto sont pris d'assaut dès 19h00 dans toute la ville. Une transformation est indispensable, même vitale pour les commerces lausannois.

Parce qu'il n'y a pas que des touristes amateurs de produits de belles montres, mais aussi des consommateurs lausannois qui doivent faire leurs courses quand ils en ont le temps et la possibilité. Parce que les habitants ont des horaires de travail de plus en plus tardifs. Parce que tout le monde, et notamment les plus jeunes, ont désormais pris l'habitude d'acheter sur internet 24h/24 et 7 jours sur 7. Parce que l'ouverture des commerces en soirée génère de l'activité dans le centre-ville, ce dont Lausanne a grand besoin. Parce que, si l'on ne fait rien, vont se multiplier dans la ville des casiers, dans lesquels les consommateurs iront récupérer leurs courses, à l'heure qu'ils auront eux-mêmes choisie.

Le sujet n'est plus aujourd'hui de savoir si les lausannois pourront faire leurs courses un soir par semaine, mais de savoir s'ils le feront dans un magasin physique, avec des emplois locaux, ou dans des magasins virtuels. Le sujet, c'est de développer et encourager les magasins de proximité, notamment alimentaires, plutôt que de laisser mourir notre centre-ville.

Avec ce projet, nous souhaitons redynamiser le centre-ville, offrir aux habitants la possibilité de faire leurs courses au moins un ou deux soirs par semaine, mais aussi et surtout de soutenir les commerçants de notre ville.

Projet de règlement

Nous proposons la modification de l'article 10 du RHOM (Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins) comme suit (les changements sont soulignés) :

Art. 10. – Les magasins doivent être fermés au plus tard :

- a) à 18 heures le samedi
- b) à 20 heures le jeudi et le vendredi
- c) à 19 heures les autres jours ouvrables.

Les magasins sont fermés les jours de repos public.

Lausanne, le 26 avril 2019

Pour le groupe PLR :

Stéphane Wyssa

